Image not found or type unknown

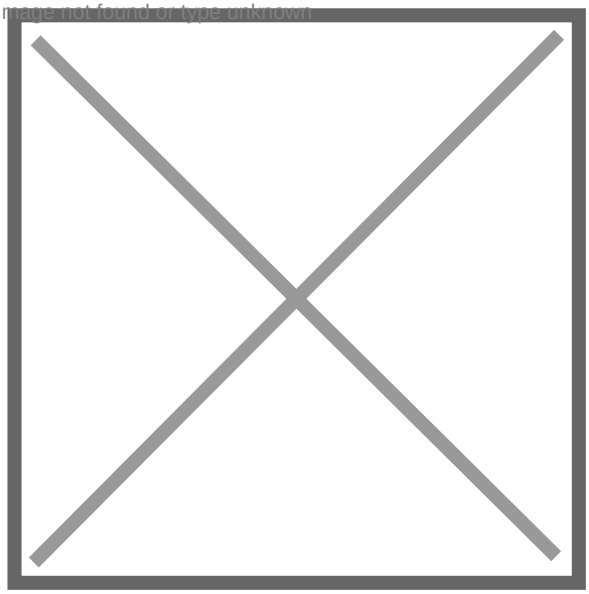

Accident dans un restaurant

Par **lucile blanc**, le **29/10/2008** à **20:42**

Ma mère a glissé sur le parquet d'une chaîne de restaurants et s'est fracturé le col du fémur. Peut-elle, par exemple, réclamer un remboursement des frais hospitaliers non pris en charge par sa mutuelle auprès du restaurant ? Quelles démarches doit-elle entreprendre auprès du restaurant en cas de séquelles ?
Merci de votre attention.

Par **Tisuisse**, le **29/10/2008** à **23:47**

Lors de sa chute, les secours sont-ils intervenus ? Si oui, qu'elle fasse une déclaration à son assurance et qu'elle demande au restaurateur les coordonnées de son assurance responsabilité civile professionnelle. De toute façon, vous faites aussi une déclaration d'accident à votre caisse de sécu et à votre mutuelle complémentaire, lesquelles vont s'empresser de réclamer au restaurateur le montant des frais.

Par **lucile blanc**, le **30/10/2008** à **08:10**

Oui, les pompiers sont intervenus et l'ont évacuée vers la clinique la plus proche.
Merci beaucoup pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés